



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_47 - Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre et Gâtine - Politique d'action pour la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (annexe)

Annexe(s) :

- Annexe technique et financière - Petit Tertiaire Privé

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	11	66	24

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Plateforme de rénovation énergétique Mellois Sèvre et Gâtine - Politique d'action pour la rénovation énergétique du petit tertiaire privé (annexe)

Annexe(s) :

- Annexe technique et financière - Petit Tertiaire Privé

Considérant la proposition de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le maintien de l'accompagnement du secteur du Petit Tertiaire Privé par les plateformes de la rénovation énergétique ;

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte a créé le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), dont la mission est d'assurer l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique par la rénovation. Ce service public assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur bien et leur fournit des informations et des conseils personnalisés. Il s'appuie sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

Afin de déployer la mise en œuvre des plateformes de rénovation sur l'ensemble du territoire national, l'État a initié un programme de « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) via l'Agence de la transition écologique (ADEME) afin de contribuer au financement du dispositif.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité de pilote du déploiement du SPPEH, a été désignée comme porteuse associée au SARE. Le plan de déploiement des plateformes Nouvelle-Aquitaine a été lancé en 2020 pour une mise en place progressive du réseau à partir de 2021 ; il visait une couverture complète du territoire régional en 2022.

C'est dans ce cadre que la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé en 2021 de répondre à l'Appel à projet régional pour la création d'une plateforme de rénovation énergétique en 2022, en partenariat avec le CRER et trois autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté de communes Haut Val de Sèvre, la communauté de communes Val de Gâtine et la communauté de communes Parthenay Gâtine. Les EPCI, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public. Afin de poursuivre la mise en place du dispositif, un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est proposé pour l'année 2023. Les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Mellois en Poitou, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine se sont positionnées pour être candidates à l'AMI et proposer une réponse commune à la Région, sollicitant le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) en tant qu'opérateur en charge de l'animation de la plateforme.

Pour l'année 2023, le nouvel AMI a été proposé en excluant le volet relatif au Petit Tertiaire Privé au vu des faibles résultats des plateformes sur ce volet au niveau régional. En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre en place un service d'accompagnement aux entreprises. Toutefois, la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé un volet optionnel dans le cadre de l'AMI pour les plateformes qui avaient déjà engagé des

actions. Les 4 EPCI partenaires et le CRER qui ont engagé une réflexion et un travail à destination de ce public via la Plateforme de rénovation énergétique, souhaitent poursuivre cette mission. Une proposition parallèle à l'AMI 2023 a donc été adressée à la Région.

Elle prévoit :

- une information de premier niveau,
- des actions de communication, animation, sensibilisation,
- un conseil personnalisé.

Les missions se feront également en partenariat avec les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers) qui accompagnent les entreprises sur la réduction des consommations énergétiques, notamment sur leur process de fabrication.

Le coût de cette offre de services est estimé à 21 600 € dont une part d'autofinancement des 4 EPCI de la Plateforme Mellois Sèvre et Gâtine à hauteur de 4320 €.

Dans le cas où cette proposition ne serait pas retenue par la Région, ce public de petites entreprises ne serait plus éligible aux missions d'accompagnement de la Plateforme de Rénovation énergétique. Un service relai serait alors assuré par un opérateur régional mandaté par la Région dont le détail de l'offre faite aux acteurs du Petit Tertiaire Privé n'est pas connu à ce jour.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'article 164 de la loi du 22 août 2021 relative à la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu les articles L. 232-1 et 232-2 du Code de l'Énergie qui apportent des précisions sur la définition du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), qui s'appuie sur des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) à l'échelle et à l'initiative des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le principe d'une réponse favorable pour la mise en œuvre d'une politique d'action pour la rénovation énergétique du Petit Tertiaire Privé montrant ainsi l'intérêt politique que représente cette mission pour la collectivité ;
- APPROUVER la proposition technique et financière présentée en annexe ;
- AUTORISER le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET